

PROGRAMME RÉNORÉGION

SUIS-JE ADMISSIBLE?

MRC DE SEPT-RIVIÈRES

Étape 1 : Pré-évaluation d'admissibilité

Pour remplir les conditions, il faut que toutes les réponses de la section (1 à 9) soient "Oui"		
1	Êtes-vous le propriétaire-occupant de la résidence?	
2	Êtes-vous citoyen canadien ou résident permanent?	
3	Est-ce que votre logement est occupé à titre de résidence principale?	
4	Est-ce que vous demeurez à Port-Cartier ou dans le TNO Lac-Walker? ou si vous demeurez à Sept-Îles, est-ce que votre résidence n'est pas desservie par un réseau d'égout ou d'aqueduc?	
5	Est-ce que la valeur uniformisée de votre résidence excluant le terrain est évaluée à moins de 115 000 \$? (Vous réferez à votre compte de taxes municipales de 2019)	
6	Est-ce que vos travaux nécessitent des coûts d'au moins 2 000\$?	
7	Est-ce que les travaux que vous souhaitez réaliser visent à corriger des déficiences majeures?	
8	Est-ce que votre résidence possède moins de deux logements incluant celui occupé par le propriétaire-occupant?	

Autres conditions et exigences du programme

Pour remplir les conditions, il faut que toutes les réponses de la section (A à F) soient "Non"		
A	Avez-vous bénéficié des programmes RénoRégion, RénoVillage, Rénovation Québec ou Logement abordable Québec (volet Nord-du-Québec) dans les dix (10) années séparant le versement de la dernière aide financière et cette demande? et/ou avez-vous bénéficié du Programme de réparation d'urgence dans les cinq (5) années?	
B	Est-ce que le bâtiment fait l'objet d'un avis d'expropriation ou d'une réserve au sens de la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., c.E-24)?	
C	Est-ce que le bâtiment fait l'objet d'une procédure remettant en cause le droit de propriété qui y est rattaché (ex: succession non réglée, maison en vente, etc.)?	
D	Le logement compte-t-il plus de trois (3) chambres louées ou offertes en location?	
E	Le logement héberge-t-il plus de neuf (9) personnes placées en famille ou résidence?	
F	Est-ce que le type de bâtiment fait partie des logements non admissibles?	

Questions concernant le bâtiment

H	Le bâtiment est-il situé dans une zone inondable de grand courant (0-20) Si oui, le bâtiment est déjà ou sera, pendant l'exécution des travaux immunisé contre les inondations ?	
I	Le bâtiment est situé dans une zone de contraintes naturelles relatives aux glissements de terrain ou à l'érosion côtière ?	

Autre

J	Êtes-vous, ou un membre de votre ménage est-il d'ascendance autochtone?	
---	---	--

Pour information

- ▶ Les travaux visant uniquement la mise aux normes ne sont pas admissibles au Programme RénoRégion
- ▶ Les travaux exécutés avant l'autorisation de la MRC ne sont pas admissibles à une aide financière
- ▶ Vous devez considérer votre capacité financière concernant la partie des coûts que vous aurez à assumer

L'aide financière pour un logement peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles sans toutefois dépasser 12 000\$. Cependant, le taux de l'aide varie en fonction de la taille du ménage. Le taux de 95 % s'applique à un revenu de ménage égal ou inférieur à 24 000 \$ pour un couple ou une personne seule. Si le revenu est supérieur à 24 000 \$ ou que le logement est occupé par plus de 2 personnes, le % de l'aide diminue et ce taux vous est transmis lors de l'étude de votre dossier.

Si la préanalyse est concluante, vous pouvez passer à l'étape suivante et remplir la demande d'aide financière et joindre tous les documents exigés pour chaque personne qui réside dans la propriété.

MRC de Sept-Rivières
1166, boulevard Laure
Sept-Îles (Québec) G4S 1C4

Année 2019	<ul style="list-style-type: none">▶ Rapport d'impôt fédéral et provincial▶ Tous les relevés des revenus gagnés▶ Les avis de cotisations du gouvernement fédéral et provincial▶ Le compte de taxes municipales de l'année 2019	Déposez une copie de chaque document et pour chaque personne. Conservez vos originaux
-----------------------	---	---

Pour toute autre question, veuillez communiquer avec la personne responsable à la MRC de Sept-Rivières

Jean-Francois Vigneault
Technicien en gestion du territoire
MRC de Sept-Rivières
1166, boulevard Laure
Sept-Îles (Québec) G4S 1C4

Téléphone : 418 962-1900, poste 3232

Télécopieur : 418 962-3365

Courriel : jean-francois.vigneault@mrc.septrivieres.qc.ca

Notes et questions